

**AGENCE DE PROTECTION ET D'AMENAGEMENT DU
LITTORAL**

**ETUDE D'AMENAGEMENT D'UNE ESPLANADE COTIERE
A EL ALIA-MUNICIPALITE EL BRADAA-MAHDIA**

Dossier de consultation

- **Soumission**
- **Conditions de la consultation**
- **Projet de convention contenant les termes techniques**
- **Bordereau des prix/Détail estimatif**

Aout 2019

SOUMISSION

Je soussigné :(Nom, Prénom et fonction)

Agissant au nom et pour le compte de :

.....(Intitulé complet du bureau)

Au capital de :

Immatriculé au Registre de commerce de : Sous le N° :

Matricule fiscale :

Faisant élection de domicile à :

Numéro de téléphone : Fax :E-mail :

Adhèrent à la caisse nationale de sécurité sociale sous le N°:

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier de consultation relatif à l'**ETUDE D'AMENAGEMENT D'UNE ESPLANADE COTIERE A EL ALIA- MAHDIA**, notamment :

- 1) Le présent modèle de soumission
- 2) Les conditions de la consultation
- 3) Le bordereau des prix
- 4) Le projet de convention contenant les termes techniques

Me soumetts et m'engage à exécuter, durant toute la période nécessaire à la réalisation du projet précité, les prestations suivantes:

- L'étude d'une esplanade côtière à El Aliaa- Mahdia.
- L'exécution des dites prestations conformément aux conditions fixées par le cahier des charges (annexé à la présente soumission) contre un montant d'honoraires qui s'élève à :DT en T.T.C
(en toutes lettres et en chiffres).

Ce montant entendu toutes taxes comprises (T.T.C) se décompose comme suit :

- Montant **hors T.V.A** :
.....(en toutes lettres et en chiffres)
- Montant de la **T.V.A** :
.....(en toutes lettres et en chiffres)

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte ouvert auprès de :

Au nom de :Sous le n° (RIB) :

Fait à : le,

Le Soumissionnaire soussigné



CONDITIONS DE LA CONSULTATION

ARTICLE 1: OBJET DE LA CONSULTATION :

Dans le cadre du programme d'embellissement des façades maritimes, l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral lance une consultation pour la réalisation d'une étude d'aménagement d'une esplanade côtière à .El Aliaa- municipalité de ELBaradaa- Mahdia consistant de l'étude est détaillée au niveau du cahier des charges.

ARTICLE 2 : RESPECT DES CONDITIONS DE LA CONSULTATION

- Une offre qui ne respecte pas les présentes conditions de consultation ou qui contient des réserves non levées sera déclarée nulle et non avenue.
- L'offre devra parvenir à l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL) au plus tard à la date limite indiquée dans la lettre de consultation ou sur le site web de l'APAL. Toute offre parvenue hors délai sera rejetée.
- Après remise de son offre, un soumissionnaire ne peut la retirer, la modifier ou la corriger pour quelque motif que ce soit. Cette condition est valable à la fois avant et après l'expiration du délai de réception des offres.

ARTICLE 3: ETABLISSEMENT DU MONTANT DE L'OFFRE

- Le soumissionnaire devra remplir en toutes lettres et en chiffres les prix figurant dans le bordereau des prix/détail estimatif. La somme des montants correspond au montant total de l'offre. Ce montant sera porté dans la soumission et fournira le montant global de la commande. Ce montant comprend outre les rémunérations du soumissionnaire, tous les impôts et toutes les taxes directes et indirectes.
- Tout montant de prix non établi sera considéré comme étant englobé dans d'autres prix et par conséquent nul. Aucune réclamation ne sera admise à ce sujet.

ARTICLE 5 : MODE DE PRESENTATION DES OFFRES:

L'offre doit parvenir par poste ou par rapide poste ou directement au bureau d'ordre de l'APAL, 02 Rue Mohamed Rachid Ridha le Belvédère 1002 Tunis, au plus tard **le mardi 26 Aout 2019 à 14h00** portant à l'extérieur la mention « **à ne pas ouvrir – Consultation pour l'étude d'aménagement d'une esplanade côtière El Aliaa-Municipalité El Bradaa à Mahdia** ».

Cette offre devra être constituée de:

- 1- La Soumission : remplie et signée
- 2- L'agrément du bureau d'étude ou l'inscription à l'Ordre des Architectes Tunisiens pour les architectes
- 3- Les diplômes et CV de l'équipe proposée dans le cadre de la présente mission: signés par les intéressés
- 4- Le dossier de consultation: signé
- 5- Le bordereau des prix/détail estimatif: rempli et signé



ARTICLE 6: CRITERE DE CONFORMITE :

Les offres doivent répondre aux exigences de conformités pour les conditions de consultation et du cahier des charges.

Les moyens humains à proposer pour l'étude d'aménagement d'une esplanade côtière El Aliaa à Mahdia doivent répondre aux critères suivants :

➤ **Un architecte ou urbaniste chef de projet ayant:**

- Un diplôme d'architecte
- Une expérience supérieure ou égale à 5 ans
- Effectué deux (02) projets d'aménagements d'esplanades, zones vertes, parcs urbains, ou projets similaires

➤ **Un paysagiste ayant :**

- Un diplôme d'ingénieur paysagiste
- Une expérience supérieure ou égale à 5 ans
- Effectué deux (02) projets d'aménagement paysager

NB. L'expérience sera calculée à partir de la date d'obtention du diplôme

ARTICLE 7 : CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE :

L'administration choisira le soumissionnaire ayant proposé l'offre la moins disante, jugée acceptable et répondant aux critères de conformités mentionnés ci-dessus à l'article 6.

**Lu et accepté par le bureau
d'études**

(date, signature et tampon)



PROJET DE CONVENTION

Entre les soussignés :

L'AGENCE DE PROTECTION ET D'AMENAGEMENT DU LITTORAL (APAL), SISE AU 2 RUE MOHAMED RACHID RIDHA, LE BELVEDERE 1002 – TUNIS, TEL : 71 906 577, FAX : 71 908 460 ; REPRESENTEE PAR SON DIRECTEUR GENERAL

d'une part

et

LE BUREAU FAISANT ELECTION DE DOMICILE A
..... REPRESENTE PAR,

d'autre part

il a été convenu ce qui suit:

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de confier au titulaire l'étude d'aménagement d'une esplanade côtière El Aliaa à Mahdia et ce pour la conception d'un Plan d'Aménagement d'une promenade balnéaire en face de la zone côtière. A cet effet, il est demandé l'élaboration du dossier d'aménagement et de détail pour chaque composante du projet (allée, mobilier urbain, kiosques, airs de jeux et de détente, aménagement paysagés, drainage des eaux pluviales, éclairages..., etc), la connexion de l'esplanade avec la plage avoisinante et les notes de calcul des structures.

ARTICLE 2 : PERIMETRE DE L'ETUDE

Le périmètre de la zone d'aménagement se situe dans la commune El Bradaa, entre la plage et les terres agricoles (voir plan de situation)

Le linéaire de la zone d'intervention est environ 400m sur une largeur moyenne de 4m soit une superficie de 1600 m².

ARTICLE 3: OBJECTIFS DE L'ETUDE

La présente étude a pour objectifs de :

- Améliorer la qualité de vie des populations locales et de leurs familles,
- Améliorer les niveaux de service de l'écotourisme et renforcer les activités de ce secteur sur la côte d'El Aliaa,
- Préserver et mettre en valeur l'espace côtier et d'aménager de la façon la plus adéquate tout en tenant compte des spécificités environnementales et urbaines de cette zone,



ARTICLE 4 : CONSISTANCE DE L'ETUDE

L'étude comprendra deux phases

Phase 1 : Présentation générale et Propositions d'un Plan d'Aménagement

Cette phase comportera notamment un diagnostic de l'état existant de la zone littorale et devra comprendre : Les potentialités et les contraintes environnementales du site

- Un état de la zone côtière, de la plage et de ses environs
- L'occupation actuelle du site (DPM, DPH, DPE,)
- Les orientations et prévisions des autorités régionales et de la population pour le site

Cette phase comprendra également :

- La proposition de scénarii d'Aménagement de l'esplanade côtière El Aliaa:

Sur la base du diagnostic et de l'analyse de l'état initial du site, le bureau d'études devra proposer au moins deux Scénarii d'Aménagement de promenade projetée à El Aliaa. Les propositions doivent impérativement prévoir les composantes suivantes: Une Aire pour les piétonnes, Une Aire de détente, Une Aire de Stationnement, Drainage des eaux pluviales ainsi que tous les aménagements nécessaires pour la conservation des écosystèmes notamment les dunes et de fonctionnement (éclairage, panneaux de signalisation,...etc), en tenant compte de l'occupation du sol.

Dans le cadre du Plan d'Aménagement de l'esplanade, le bureau d'études devra fournir tous les documents écrits et cartographiques exposant les esquisses et détails de conception des aménagements proposés, la répartition des affectations du sol dans le périmètre objet de l'étude, etc.

Les scénarii proposés doivent accorder une attention particulière aux points suivants :

- Limitation des impacts sur le milieu naturel qui accueillera les aménagements.
- L'intégration des aménagements à l'environnement architecturale et urbain et paysager du site,
- Avoir recours à des matériaux écologiques qui s'inspirent des techniques locales,
- Prévoir l'utilisation des énergies renouvelables

Les aménagements proposés seront présentés en couleur à une échelle 1/500 avec des axonometries et des perspectives pour les composantes les plus importantes.

Le dossier provisoire de la phase 1 sera remis à l'administration, et soumis pour approbation après des réunions de concertation en présence de représentants de la commune d'El Bradaa et la société civile, pour pouvoir passer à l'élaboration du Dossier d'Appel d'Offres.

Phase 2 : Dossier d'Appel d'offres

La variante retenue à la fin de la phase 1 doit faire l'objet de Dossier d'Appel d'Offres constitué de ce qui suit :

- **Le plan d'aménagement général (plan masse)**: localisation des composantes d'aménagement paysager, délimitation des espaces à planter et la définition de leurs caractères paysagers, proposition des équipements de récréation et leur localisation (échelle 1/500)
- Plan de VRD et accessibilité (échelle 1/500)
- Dossier d'architecture (échelles 1/100)
 - Plans, Détails (croquis, perspectives, élévations,...), Détails d'architecture, Tableau de menuiserie, Dossier de structure, Dossier des réseaux ,Electricité,Plomberie et Evacuation des eaux sanitaire, Les pièces écrites du DAO, Soumission, CCAP, CCTP,



Bordereau des prix, Détail estimatif, Une estimation du coût d'aménagement pour chaque composante ,Un rapport photos de références (commentées) des aménagements proposés

ARTICLE 5 : MESURES TOPOGRAPHIQUES

Cette tâche doit être faite en parallèle avec la phase 1 de la présente étude. Elle peut être exécutée en sous traitance avec un topographe agréée et qui présente les références nécessaires.

Les levés topographiques seront réalisés à l'échelle 1/1000^{ème} avec une densification de point à chaque 15 m et/ou changement de pente.

Le rendu sera en découpage cadastrale rattaché au système NTT et UTM (origine unique). Tous les niveaux seront référencés au 0 NGT.

Il doit prendre lors de travail de terrain toutes les installations en place (bâtiments, poteaux électrique, conduites, pistes, arbres, zone de végétation dense, cours d'eau, ..., etc). Ainsi que les dunes de sable s'elles existent avec densification des points.

Le topographe doit aussi prendre et matérialisé sur plan la ligne de côte de la mer et les bornes DPM et DPH s'il y en a lieu.

Les mesures topographiques seront réalisées avec une 'station totale' qui mesure les coordonnées (x,y,z) à partir d'un point de référence.

Une réunion sera programmé à l'APAL pour la mise au point avant démarrage des prestations topographique à laquelle le topographe présentera sa liste de matériels qu'il compte utiliser, le certificat et les pièces d'étalonnage et sa méthodologie.

A la fin, le bureau transmettre en fichier numérique tous les données relatives à cette mission.

ARTICLE 6 : LIVRABLES A FOURNIR PAR LE BUREAU D'ETUDES

Phase 1

- 05 exemplaires format papier et 01 exemplaire sur CD Rom du Rapport provisoire de la première phase,
- 05 exemplaires format papier et 01 exemplaire sur CD Rom du Rapport final de la première phase intégrant tous les documents nécessaires (format : Word, Excel, pdf, dwg...).

Phase 2

- 05 exemplaires format papier et 05 sur CD Rom du DAO intégrant tous les documents précités dans les présents termes de références (format : Word, Excel, pdf, dwg...).

ARTICLE 7 : EQUIPE PROPOSEE

L'équipe du projet doit comporter au moins les profils suivants :

- Un Architecte ou urbaniste (chef de projet)
- Un ingénieur paysagiste

Cette équipe étant un minimum, le Bureau d'Etudes doit engager les experts nécessaires pour le bon déroulement de l'étude (électrique, secrétariat, génie civil, ...).

ARTICLE 8 : DUREE DE L'ETUDE

La durée globale de l'étude est fixée à 75 jours hors délais d'approbation. La durée se répartit comme suit :

- **Phase 1** : 30 jours pour la version provisoire
15 jours pour la version définitive
- **Phase 2** : 20 jours pour la version provisoire
10 jours pour la version définitive

Le délai de validation de l'APAL après concertation est d'environ 30 jours.



ARTICLE 9: MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement s'effectuera comme suit :

Phasage	Pourcentage de paiement
À la réception et approbation de la phase 1 définitive	100% du prix I
À la réception et approbation de la phase 2 définitive	100% du prix II
À la réception et approbation de la campagne des mesures topographiques (pièces écrites et support informatique).	100% du prix III

ARTICLE 10: PENALITES DE RETARD

En cas de retard dûment constaté dans les délais contractuels, le soumissionnaire sera passible, sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une mise en demeure préalable, d'une pénalité de retard de un deux millièmes (1/2000) du montant global de la convention en TTC par jour de retard, dimanche et jour fériés compris.

Le montant des pénalités est plafonné à cinq pour cent (5%) du montant global de la convention

En cas d'insuffisance remarquée par l'administration dans le suivi du chantier (pénalité plafonnée ou autres), il lui sera appliqué à tout moment s'il est nécessaire, de plein droit et sans mise en demeure préalable, une résiliation à cette convention.

ARTICLE 11: ENREGISTREMENT ET VALIDITE DE LA CONVENTION

Cette convention est soumise à l'enregistrement. Les frais sont à la charge du soumissionnaire. Elle est valable après signature des deux parties.

Dressé et Proposé par
Direction Aménagement
et Réhabilitation du Littoral

Lu et Accepté par
Le gérant de B.E

....., Le.....

Vérifié par :
Département Technique

Vu et Approuvé par
Le Directeur Général de
l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral



Etude d'aménagement d'une esplanade côtière à El Alia- Municipalité El Bradaa -Mahdia

Bordereau des prix/détail estimatif

N° du prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire (DT)	Prix Partiel (DT)
I	Phase 1 Présentation générale et Propositions d'un Plan d'Aménagement	F	01		
II	Phase 2 Dossier d'Appel d'offres	F	01		
III	Levés topographiques	m ²	1600		

Total général en hors TVA	
TVA (13%)	
Total en TTC	

Arrêtée la présente offre à la somme de :

.....

(Montant T.T.C en toutes lettres)

Fait à....., le.....

Lu et approuvé

Nom, Prénom

.....

Le Soumissionnaire



NB: Tous les frais prévisibles en relation avec les missions objet de la présente commande (Assurances, enregistrement,...) sont supposés être inclus dans les prix figurants dans ce cadre des prix